

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06 décembre 2021

**Date convocation :** 29/11/2021

**Excusés - Absents :** MERCADIER Damien, LUKASIEWICZ Dominique, CAVALIE Fabienne, SOULIE Jérôme.

**Secrétaire de séance :** ASSIE Mathilde.

*Compte tenu de l'épidémie de Covid-19, les mesures sanitaires devant être respectées, la réunion se déroule à huis clos.*

**1-Plan local d'Urbanisme – Projet d'Aménagement et de Développement Durable :** Benoît RAVAILHE donne la parole à Françoise EMERIAUD, 1<sup>o</sup> adjointe pour présenter le PADD travaillé en amont par la commission urbanisme et le bureau d'études OC'TEHA.

Rappel des différentes étapes du PLU :

- Diagnostic de l'existant (agricole, économique, équipements et services, environnement)
- PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Zonage (cartographie)
- Règlement

La stratégie de développement durable de la commune de Tanus s'articule autour des grands axes suivants :

- Axe 1. Poursuivre et maîtriser le développement de la commune
- Axe 2. Accompagner l'accueil de nouvelles populations par le renforcement, la mise à niveau ou la création d'équipements et de services
- Axe 3. Soutenir l'activité économique de la commune
- Axe 4. Protéger et valoriser les paysages agricoles et naturels

Benoît RAVAILHE propose de débattre de chaque thème au fur et à mesure de la présentation faite par Françoise EMERIAUD, les observations sont annotées par thème. ci-dessous :

- Poursuivre et maîtriser le développement de la commune : Accueil démographique et production de logements en compatibilité avec les orientations du SCOT. L'objectif est d'accueillir environ 49 habitants au cours des 10 ans à venir. Pour cela, il faudrait produire 33 logements environ, parmi lesquels, 6 sur du bâti existant. Pour les 27 logements neufs à réaliser, le PLU devra prévoir 3,2 ha de surface constructible sur le bourg de Tanus afin de rationaliser les coûts des réseaux, concentrer la population à proximité des commerces, services et équipements : école, future MAM, accueil familial, pérenniser les équipements existants tels que la station d'épuration d'une capacité de 450 équivalent/habitants.
- Accompagner l'accueil de nouvelles populations par le renforcement, la mise à niveau ou la création d'équipements et de services en mettant en œuvre un document d'urbanisme tenant compte du tissu de services et d'équipements. La question des mobilités y est également intégrée.
- Soutenir l'activité économique de la commune : La première activité importante du territoire est l'agriculture qui peut avoir des impacts sur l'urbanisme de la commune. Les bâtiments agricoles peuvent être source de nuisances pour des riverains non-agriculteurs. A l'inverse ces derniers peuvent gêner le développement de l'activité agricole.  
La préservation des exploitations agricoles est essentielle pour leur activité et afin de limiter les conflits avec les riverains de ces structures.  
Le PLU devra tenir compte de l'implantation d'autres activités diffuses (artisans, commerçants).

- Protéger et valoriser les paysages agricoles et naturels :
- protéger la ressource en eau en préservant les cours d'eau et les milieux humides connus.
  - Mettre en avant les paysages et les éléments constitutifs du territoire : patrimoine remarquable, petit patrimoine, grands points de vue.
  - divers projets touristiques, portant notamment sur le site des Planques et le Viaduc du Viaur, peuvent être encadrés par le PLU, permettant ainsi l'aménagement des abords ou la préservation des vues sur ces sites et monuments.

Les Orientations Générales du PADD sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

**2-Renouvellement contrat agent gérant l'Agence Postale Communale** : Benoît RAVAILHE expose que le contrat à durée déterminée de Marie-Line BONNAFOUS, adjoint administratif chargée de la gérance de l'Agence Postale Communale prend fin le 31 décembre 2021 et informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'engagement signé à cet effet.

Accord à l'unanimité pour renouveler ce contrat pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2022, selon les modalités antérieures, soit 15h/semaine.

**3- Délaié Route de Marsal** : Benoît RAVAILHE rappelle la situation de la parcelle B 565 d'une superficie de 81 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme Gabrielle Marie Louise GALAUP, veuve PASSEMAR, décédée le 09 novembre 1988, il y a plus de 30 ans.

Ainsi afin de régulariser la situation de ce terrain située entre une propriété privée et une voie communale, Benoît RAVAILHE informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Accord à l'unanimité pour engager cette procédure.

**4-Antenne téléphonie Laval** : Benoît RAVAILHE rappelle les recherches d'Orange, opérateur de téléphonie pour couvrir les zones blanches du territoire, plusieurs approches ont été réalisées (voir précédents comptes-rendus).

Il informe sur le projet d'Orange d'installer une antenne-relais de téléphonie entre la Mourseillé et Laval sur un terrain privé. Un dossier d'information est disponible en mairie. Les demandes d'autorisation n'ont pas encore été déposées.

**5-FAVIL 2022** : Benoît RAVAILHE présente le prévisionnel des travaux de voirie pour 2022 pour un montant TTC de 30 206.16 €, auxquels il faudra rajouter 1 ou 2 jours de « Point à temps ». Les principaux travaux se situent : rue Ste Martianne (entrée du lotissement), Avenue Paul Bodin (au niveau de l'ancien quai), Route du Viaduc du Viaur (niveau du terrain de sport et de la Place de la Liberté)

**6-Retable Eglise st Salvy de Fournials** : les travaux de restauration sont terminés, le retable et sa toile ont repris leur place, bien mis en valeur par les travaux de peinture réalisés à l'église.

Présentation du compte rendu financier de cette opération qui a débuté, au niveau des travaux en 2015 : montant total des travaux HT 49 687 €, montant des subventions provenant de la DRAC, la Région et le Département 38 928,76 €, montant des dons (privés, Fondation du Patrimoine, associations TDL et les Amis des Planques ) 14 627.70 €. Ce qui présente un reliquat de 3 869.46 € qui sera utilisé pour de la restauration du patrimoine.

Inauguration prévue pour le samedi 11 décembre 2021, à 11h à l'Eglise de Fournials. Les principaux acteurs : restaurateurs, financeurs, élus sont invités.

## 7-Questions diverses

**\*Containers verre et textiles :** déplacés à côté de l'atelier municipal avec aménagement de murs béton et sol cimenté. Ces travaux ont été réalisés par les agents communaux ainsi que Benoît RAVAILHE, Gilbert DELPOUX et Sylvain LAURENS.

**\*Elagage platanes :** à prévoir pour 2022 ; dernière taille en 2018. Deux entreprises ont été contactées pour un devis, seul Christophe SOLER a répondu. Le devis s'élève à 8 857.20 € TTC pour une taille de 121 platanes et évacuation des déchets. Accord à l'unanimité pour effectuer ces travaux, à prévoir au budget 2022.

**\*Emploi RPI :** le RPI cherche une personne pour un remplacement de 3 mois, pour travailler à la cantine de Tanus de 11 h à 15 h.

**\*Chantier d'insertion professionnelle :** présentation des chantiers d'insertion proposés par le CIAS Carmausin Ségala. Il s'agit d'une équipe d'agents, en formation professionnelle ou en recherche d'emploi, qui peut intervenir sur des chantiers dans le domaine du bâtiment, des espaces verts. La commune a déjà travaillé avec un chantier d'insertion pour la mise en place de panneaux lors de l'adressage en 2016/2017. Pas de chantier en prévision pour l'instant.

**\*SPA :** Rappel de la convention qui lie la commune à la SPA jusqu'au 31/12/2022. Cette année la facture annuelle s'élève à 726 € pour entre 3 et 4 chiens égarés par an. Voir si possibilité de mutualisation avec les communes voisines, prise en charge par la Communauté de Communes ?

**\*Réfèrent sécurité routière :** à la demande de la Préfecture désignation du réfèrent sécurité routière de la commune : *Sylvain LAURENS*.

**\*Correspondant défense :** à la demande de la Préfecture désignation du correspondant défense de la commune : *Jean SOLER*.

**\*Accueil nouveaux arrivants :** Benoît RAVAILHE propose l'organisation d'une petite collation pour l'année nouvelle et l'accueil des nouveaux arrivants. Accord sur le principe, date retenue le dimanche 09 janvier à 11h, situation sanitaire à prendre en compte, inviter toute la population ainsi que les associations.

**\*Accès cimetière :** Gilbert DELPOUX expose que l'accès au cimetière pour les personnes âgées est difficile, ils passent par l'entrée de la partie neuve, mais ont des difficultés sur le passage donnant accès à la partie ancienne. Il demande s'il peut être mis en place une rampe à cet endroit. Accord à l'unanimité.

La séance est levée à 23h05

Monsieur le Maire de Tanus,  
Benoît RAVAILHE

